

BUDGETS

LES CADRES EN PREMIERE LIGNE !



Depuis environ un quart de siècle, une contre-réforme fiscale est à l'œuvre. La tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu est passée de 65 % en 1982 à 40 % depuis 2007 ; dans la même période, l'impôt sur les sociétés est passé de 50 % à 33,3 %. Encore ne s'agit-il ici que du taux théorique, le taux réel des entreprises du CAC 40 étant en réalité de 8 %, quand celui des petites entreprises est de 28 %. Cette contre-réforme a abouti à une baisse relative des recettes de l'Etat. Les déficits publics n'ont pas été creusés par l'augmentation des dépenses publiques mais par l'affaiblissement des recettes. Toujours moins de politiques publiques pour ceux qui en ont besoin, et toujours moins de contraintes sur ceux qui ont les moyens de contribuer financièrement au fonctionnement et à la cohésion de la société.

Les dotations financières de l'Etat aux collectivités seront rognées de 11 milliards d'euros d'ici 2017 pour assurer le pacte de compétitivité qui prévoit 20 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux entreprises. Le motif officiel de réduction de la dette n'est plus crédible. Car cette dernière, loin de se résorber, continue à augmenter : elle s'est accrue de 180 milliards d'euros depuis 2012. A la vérité, l'austérité n'est pas un mal nécessaire mais un objectif politique d'aggravation des inégalités : prendre aux pauvres pour continuer à donner aux riches. D'un côté, les salaires directs sont laminés par l'augmentation des prix des produits de première nécessité. De l'autre, on s'attaque aux salaires socialisés – retraite, Sécurité sociale, allocations familiales – et aux services publics qui avaient été sous-traités à la logique marchande.

Les dividendes versés aux actionnaires augmentent – 44,6 milliards en 2011, pour les seules entreprises du CAC 40 – ; la Banque centrale européenne prête 1 000 milliards aux banques privées à un taux de 1 % et celles-ci prêtent à leur tour aux Etats à un taux se situant entre 4 et 6 %. Curieusement, ce n'est ni des banques, ni des actionnaires qu'on dit qu'ils coûtent trop cher mais des services publics. Rien ne peut justifier un tel cynisme. Il ne faut pas seulement préserver les services publics, il faut les étendre et les développer. Et il y a les moyens pour cela !

L'austérité n'est pas un mal nécessaire mais un objectif politique d'aggravation des inégalités : prendre aux pauvres pour continuer à donner aux riches.



LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2015 : UN EXERCICE PÉRILLEUX POUR LES CADRES !

Les politiques d'austérité et les économies demandées aux collectivités territoriales rendent le travail des cadres de plus en plus difficile, notamment la préparation des budgets et leurs missions de gestion et de prospective.

La mutualisation des moyens, la rationalisation, telles qu'elles sont préconisées ne peuvent se faire qu'au détriment des services publics rendus et des personnels qui assurent le service public.

La course au remodelage des intercommunalités dans le cadre de la mise en œuvre des métropoles nous empêche d'avoir une visibilité à plus d'un an sur ce que seront demain les services publics locaux. Elle suscite de nombreuses interrogations : quel échelon sera gestionnaire de nos services ? Avec quels personnels et quels moyens ?

Monter les budgets de nos services devient un exercice plus que compliqué. Aux cadres de gérer les contradictions ! ►

QUELLES SONT LES ALTERNATIVES POUR LES CADRES ?

Renoncer aux projets nouveaux et aux demandes d'effectifs, gérer les services avec des équipes amputées des personnels sur le départ en retraite, ou sans les personnels en maladie qui ne sont plus remplacés ?

Alors que les besoins sociaux augmentent, que les contraintes s'amplifient, quelles sont les marges de manœuvre des cadres ? Aucune. Se soumettre ou se démettre !

Aujourd'hui, on nous demande d'entériner ces politiques en compressant les équipes de travail, en faisant des propositions budgétaires toujours plus étiquées, en nous demandant de compresser toujours plus le travail au détriment de la qualité, en nous demandant d'évaluer quel service rendu peut être supprimé purement et simplement.

Demain, en 2016, quelles seront les propositions budgétaires que nous pourrons faire quand nos services tomberont dans le champ de compétence des métropoles, des services communs censés acter la mutualisation des moyens pour tous les services ressources : RH, Informatique, juridique, marchés, etc. ?

Faire plus avec moins entraîne des choix, donc des renoncements qui heurtent notre sens du service public et nos valeurs.

Les expériences des métropoles en construction comme Lyon ou Marseille nous montrent d'ores et déjà que les postes de cadres sont les premiers à être supprimés dans l'élaboration des nouvelles directions, que les circuits de décision s'alourdissent, que les hiérarchies se durcissent et s'éloignent du terrain, que la

mobilité forcée des cadres et des agents renforcent les inquiétudes sur l'avenir des services et dégradent les conditions de travail de tous. Les budgets sont contractualisés, les services opérationnels externalisés.

UNE QUESTION HANTE VOS COLLÈGUES DE TRAVAIL : ÊTES-VOUS D'ACCORD AVEC CETTE CONCEPTION DE VOTRE EXERCICE PROFESSIONNEL ? AVEC CES MODES DE GESTION ? AVEC LA FAÇON DONT ON VOUS DEMANDE DE GÉRER LE SERVICE PUBLIC ?

A l'UFICT CGT, nous revendiquons des moyens pour nos collectivités.

Le budget annuel de l'ensemble des administrations publiques locales est d'environ 125 milliards d'euros. Deux exemples permettraient de l'augmenter considérablement.

① Les dix premières fortunes de France ont vu croître leur patrimoine de 30 milliards en douze mois, atteignant 135 milliards. La simple récupération de cette augmentation (qui, si l'on suit la tendance de ces dix dernières années, se perpétuerait) permettrait d'augmenter ce budget de façon pérenne de 24 %.

② En 2010, le montant des dividendes versés par les sociétés non financières (hormis banques et assurances) à leurs actionnaires était de 218 milliards d'euros. En prélevant seulement 57 % de ces dividendes, on pourrait doubler le budget alloué aux administrations publiques locales.

Il est temps de reconnaître que les services publics ne sont pas une charge mais un atout pour la société, que la création, toujours plus aisée, des richesses produites devrait profiter à tous et non à quelques-uns, que les moyens existent largement pour que nous puissions travailler mieux, moins et tous.

Deux moyens sont immédiatement à votre disposition pour signifier votre désaccord avec la politique suivie...

LE 4 DÉCEMBRE,

votez pour les listes présentées par la CGT.

→ Et si vous voulez faire plus, rejoignez la CGT, la confédération syndicale qui a refusé le pacte de responsabilité et qui s'oppose à l'ensemble des choix libéraux.



BULLETIN DE SYNDICALISATION

Je souhaite : ☐ prendre contact ☐ me syndiquer ☐ participer à une formation d'accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Collectivité ou établissement :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à : Ufict CGT - Fédération des Services publics CGT - Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL
ou à remettre à un militant CGT